



KPMG Audit

224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Grant Thornton

Membre de Grant Thornton International

29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine
France

LATECOERE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 juin 2020 - Résolution n° 37

LATECOERE S.A.

135, rue de Périole - 31500 Toulouse

Ce rapport contient 2 pages

KPMG Audit

224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Grant Thornton**Membre de Grant Thornton International**

29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine
France

LATECOERE S.A.

Siège social : 135, rue de Périole - 31500 Toulouse
Capital social : €189.637.036

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 juin 2020 - Résolution n° 37

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-207 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 66.372.964 euros.

Labège, le 20 mai 2020

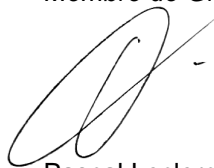
Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International



Eric Junières
Associé



Pascal Leclerc
Associé